

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

14 membres présents

3 membres excusés dont 3 ont donné pouvoir

1 membre absent non excusé

- |   |  |
|---|--|
| Délibération n° 2023-01-01 – approbation du projet de révision allégé n°1 du Plan Local d'Urbanisme   | <i>adoptée à l'unanimité</i>           |
| Délibération n° 2023-01-02 – audit pour travaux de rénovation énergétique - demande de subvention DETR 2023   | <i>adoptée à l'unanimité</i>           |
| Délibération n° 2023-01-03 – travaux de rénovation énergétique - demande de subvention DSIL 2023  | <i>adoptée à l'unanimité</i>           |
| Délibération n° 2023-01-04 – mise en place de la procédure d'indemnisation amiable des commerçants en cas de travaux sur la voie publique pour l'aménagement de la traversée de l'agglomération de Vue – création d'une Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA) | <i>adoptée à l'unanimité</i>           |
| Délibération n° 2023-01-05 – modalités de prêt du vidéoprojecteur de la salle municipale  | <i>adoptée à l'unanimité</i>           |
| Délibération n° 2023-01-06 – virement de crédits n°3  | <i>actée à l'unanimité</i>             |
| Délibération n° 2023-01-07 – vote d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale – année 2023   | <i>adoptée à l'unanimité</i>           |
| Délibération n° 2023-01-08 – maison de santé – attribution marchés de consultation : études géotechniques – coordinateur sécurité et protection de la santé – contrôle technique  | <i>1 « abstention » et 16 « pour »</i> |
| Délibération n° 2023-01-09 – adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique   | <i>adoptée à l'unanimité</i>           |
| Délibération n° 202-01-10 – rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Pornic aggro Pays de Retz au cours des exercices 2017 et suivants     | <i>actée à l'unanimité</i>             |